

GREVE MARDI 2 AVRIL 2024

Service Minimum

Ecoles maternelle et élémentaire Jean Jaccachoury

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi du 16 juillet 2008 la commune est tenue d'assurer un service minimum de garde des élèves en cas de grève des enseignants (obligation dès lors qu'un minimum de 25% des enseignants est en grève).

Le mardi 2 avril 2024, un mouvement de grève est annoncé. Le quota de **25 % d'enseignants** grévistes sera atteint aux écoles maternelle et élémentaire Jean Jaccachoury, aussi, la Commune mettra en place le service minimum obligatoire.

L'accueil des enfants se fera aux mêmes heures que l'école, soit de :

- **de 8h20 à 8h30**
- **de 13h20 à 13h30 pour l'école maternelle**
- **de 13h50 à 14h00 pour l'école élémentaire**

Je vous rappelle qu'il s'agira d'accueillir les élèves dans les conditions requises suivantes : Les enfants seront **UNIQUEMENT SURVEILLES**. Ce service s'adresse ainsi plus particulièrement aux élèves dont les familles n'auront pas d'autre possibilité de garde. Les services périscolaires, cantine sont maintenus.

Merci d'inscrire au plus vite votre enfant sur : enfance@bidart.fr

(nom, prénom, classe, ainsi que les services utilisés : cantine, périscolaire, transport scolaire)

Sachant pouvoir compter sur votre compréhension, je vous prie de croire en l'assurance de mes salutations distinguées.



MABEL ETCHEMENDY

ADJOINTE AU MAIRE DÉLÉGUÉE À L'ÉDUCATION,
À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE
AUZAPEZORDEA ; HEZKUNTZAREN, HAURREN ETA
GAZTERIAREN ARDURADUNA